



13/09/2017

Conseil communal du 18 septembre 2017

Interpellation de MM. Ahmed LAAOUEJ - Khalil AOUASTI (PS) « Espace culturel dédié aux arts du cirque »

INTERPELLATION :

Monsieur le Bourgmestre,

Le projet d'espace culturel dédié aux arts du cirque a connu des fortunes diverses depuis quelques années.

Il y a quelques mois, une nouvelle délibération de notre conseil a adopté «un cahier des charges évolutif et adaptable ».

Évolutif et adaptable, en raison du montant dont la commune disposerait pour procéder à la construction dudit espace. En effet, le dossier prévoyait un projet « a minima » et des possibilités « complémentaires » de construction.

Le projet « a minima » se fondait sur la subvention de près de 4 millions d'euros obtenue dans le cadre des subventions BELIRIS.

Désormais, une bonne nouvelle nous a été apportée par la Région de Bruxelles-Capitale en ce qu'un montant d'un million d'euros a été dégagé dans le cadre de la politique des grandes villes en soutien à ce projet.

Ma question sera donc simple : l'enveloppe actuellement disponible - un peu plus de 5 millions d'euros - permet-elle de continuer à envisager une viabilité du projet ? Si oui, sous quelle forme et suivant quel planning?

Je vous remercie pour vos réponses.

Ahmed Laaouej – Khalil Aouasti

Réponse du Député-Bourgmestre, Philippe Pivin :

Messieurs les Conseillers,

Au mois de mai dernier, le Conseil Communal a approuvé le projet d'avenant au contrat relatif à la poursuite de la mission d'études pour la construction d'un pôle culturel orienté vers les arts du cirque.

Le Conseil communal a alors également décidé d'approuver le dossier relatif au projet de programme de base comportant la construction du pôle culturel et l'engagement d'un architecte pour coordonner ce projet, et, de solliciter une subvention régionale relative au premier programme pluriannuel (2017-2020) de la « Politique de la ville ».

Il ne s'agissait donc pas de l'approbation d'un cahier des charges évolutif et adaptable, comme vous le mentionnez.

C'est d'ailleurs précisément dans ce cadre que nous venons d'approuver ce jour un projet de convention entre la région bruxelloise concernant la subvention de 1.042.154,09€ à la Commune dans ce cadre du programme pluriannuel de la « Politique de la Ville ».

Actuellement, le bureau d'études phase le projet en deux temps :

- * Temps 1 : démolition/construction côté Neep et démolition/terrassement à Stepman ;
- * Temps 2 : Construction côté Stepman et possibles compléments côté Neep.

Sur cette base, nous prévoyons de réaliser le cahier spécial des charges de la démolition et de la construction côté Neep et de la démolition et du terrassement à Stepman d'ici la fin de l'année.

Au Printemps de l'année prochaine, nous prévoyons de désigner un entrepreneur ;

D'après ce planning, les travaux pour ce Pôle culturel devraient donc pouvoir commencer dès l'été 2018.